

Présidée par la Directrice départementale des Finances Publiques, secondée par son chef de pôle Stratégie – Moyens – Maîtrise d'activité, cette instance accueillait également notre collègue assistante de prévention de la DDFIP et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Prévue sur une journée à la demande des Organisations Syndicales (OS), cette formation spécialisée (FS) consistait principalement à débattre du règlement intérieur du CSAL de la Vienne.

Point N° 1 : Désignation d'un secrétaire de la FS

En l'absence de règlement intérieur définitif (voir le point N° 2), le secrétaire est désigné parmi les élus du personnel lors de chaque instance et non pour une durée déterminée. Damien PATRAC, pour Force Ouvrière, a été désigné secrétaire pour cette instance.

Point n° 2 : Examen du règlement intérieur du CSAL

Les OS ont présenté 23 demandes de modifications du règlement intérieur de l'administration qui seront prochainement publiées sur Ulysse. Les principales demandes ont porté sur :

- le statut des suppléants en CSAL pour lesquels nous demandons qu'ils soient convoqués au même titre que les titulaires et qu'ils bénéficient ainsi d'autorisations d'absence et du remboursement de leurs frais de déplacement ;
- le rééquilibrage des pouvoirs entre le Président et les OS ;
- différents délais de procédure.

22 propositions sur 23 ont été votées à l'unanimité par les 4 OS. Seule la proposition N° 9¹ a fait l'objet d'un vote différencié (7 votes POUR de FO, Solidaires et la CGT et 1 vote CONTRE de la CGC).

Contre toute attente, et malgré sa volonté explicite de ne rien modifier au règlement de l'administration, la Présidente de séance a débattu avec les OS de l'ensemble de leurs propositions pour en apprécier les raisons, à défaut d'en reconnaître le bien-fondé. L'un des principaux points d'achoppement concerne les attributions du CSAL et de la Formation Spécialisée, que la Direction conçoit de façon restrictive alors que nous souhaiterions y inclure tout projet de déménagement, de transformation de service ayant un impact sur les conditions de travail des agents. La notion de « projet important » a fait l'objet d'un débat et une définition jurisprudentielle a été expliquée par l'APMP.

De la même façon, nous souhaitons continuer à débattre individuellement de chaque fiche de signalement alors que l'administration propose de ne les évoquer que sous la forme d'un bilan global annuel. Pour nous, le bilan doit venir en complément et ne pas se substituer à l'examen des fiches.

Point n° 3 : Point d'étape sur la consommation budgétaire

Il reste à ce jour 420 € non consommés et la Direction nous a informé d'un stock résiduel de sac à dos et de sacs à roulettes.

La date limite pour engager les dernières dépenses est fixée au 11 décembre.

Point n° 4 : Questions diverses

1) Il a été évoqué les fuites d'eau et les problèmes de chauffage dans certains bureaux du bâtiment de la rue Riffault. La Direction cherche des solutions avec les entreprises concernées.

2) Nous avons interpellé la Direction sur la possibilité d'installer des trousseaux de secours à chaque étage des bâtiments pour faire face plus rapidement aux éventuels problèmes, sans devoir descendre au rez-de-chaussée. En réponse, la Direction a indiqué qu'une communication aux agents serait nécessaire, voire un achat de matériel sur les indications du médecin.

3) Un problème de sécurité a été signalé sur une issue de secours du bâtiment de la rue Riffault : pour la Direction, cette issue, équipée d'une grille, est utilisée à tort comme porte de sortie par certains agents, ce qui peut entraîner des dysfonctionnements de la grille électrique si la porte est mal refermée.

¹ Possibilité de demander un vote en cours de séance sur un point qui le nécessiterait, même non prévu à l'ordre du jour.

4) La borne du parking extérieur de Riffault est défectueuse, remontant de façon intempestive, occasionnant des dégâts sur les véhicules. Une nouvelle expertise est en cours.

5) La Directrice a confirmé sa prochaine visite sur le site de Neuville, sans pouvoir nous indiquer la date précise (décembre...2023, a priori).

6) Concernant le webinaire du 22 novembre sur les violences faites aux femmes, la Direction a concédé une insuffisance de communication. Sur ce sujet, un emploi de cadre A sera prochainement positionné pour partie sur la communication.

Les élus FORCE OUVRIÈRE : Karen MALLER (Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers) - Damien PATRAC (Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers) ; Frédéric RICHARD (Service de Gestion Comptable de Poitiers extérieur site de Neuville) ; Eric LIEBUS (Mission d'audit).